

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LONGEVILLE-SUR-MER

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le 8/7/20 SLO
ID : 085-218501278-20200706-2020070613-DE

PROCÈS VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06-07-2020

L'an deux mille vingt, le six du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Longeville sur Mer, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme PASQUEREAU Annick, Maire. Nombre de conseillers municipaux de la strate : 19, en activité : 19. Date de convocation du conseil municipal : 02/06/2020.

PRÉSENTS (17) : AUNEAU Florence, BAUVOIS Philippe, BILLÉ Chantal, BOSQUART Annie, BOURASSEAU Gabriel, CRAIPEAU Martine, DENIS Irène, GILLEREAU Georges, GUYOMARD Sylvie, JOUSSET Didier, LORIAU Annick, ONDET Matthieu, PASQUEREAU Annick, PRIOLET Pascal, TELLIER Dominique, THIBAUD Mickaël (arrivé à la délibération 202070603) et VILLAIN Emilia formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS (2) : MONNIER Thierry a donné pouvoir à PASQUEREAU Annick ; JARRY David
Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés. Le conseil municipal a choisi pour secrétaire DENIS Irène et BRINSTER Tony, Directeur Général des Services, pour secrétaire auxiliaire.

2020070613 PLU modification de droit commun n°1 et révision accélérée n°1 enquêtes publiques

M JOUSSET, Adjoint, rappelle que la commune a décidé :

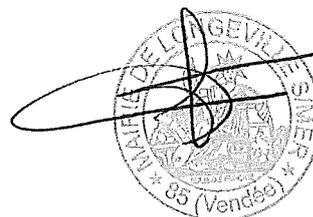
- Délibération n°2019070911 : d'engager la procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme en fixant les objectifs poursuivis et en définissant les modalités de mise à disposition du public du projet. Par délibération n°2019090408 le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation.
- Délibération n° 2019070910 : d'engager la procédure de révision accélérée n°1 du Plan Local d'Urbanisme en fixant les objectifs poursuivis et en définissant les modalités de mise à disposition du public du projet. Par délibération n°2019090407 le conseil municipal a arrêté le projet et tiré le bilan de la concertation. Un examen conjoint entre l'Etat, la commune et les Personnes Publiques Associées a eu lieu en janvier 2020.

En conséquence, il propose d'autoriser Mme le Maire à diligenter les enquêtes publiques relatives à ces 2 procédures et à solliciter la désignation d'un commissaire-enquêteur afin que ces 2 enquêtes publiques réglementaire puissent se dérouler si possible courant août-septembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE Mme le Maire à diligenter les enquêtes publiques relatives à la révision accélérée n°1 du PLU, à la modification de droit commun n°1 du PLU et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de LONGEVILLE SUR MER, les jours, mois et an que dessus
Au registre ont signé les membres présents.

A Longeville-sur-Mer, le 08/07/2020
Pour extrait conforme,
Le Maire, Annick PASQUEREAU



Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 085-218501278-20200706-2020070613-DE